



**CONCOURS DE RECRUTEMENT DES ADMINISTRATEURS DE 3^{ème}
GRADE REGION MARRAKECH-SAFI**

SESSION DU 19 MARS 2023

Epreuve écrite

Durée : 3 heures

NOM :

PRENOM :

CNI :

INSTRUCTIONS A LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE REPONDRE AUX QUESTIONS :

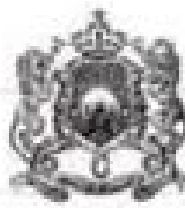
1. Eteindre les GSM et/ou tablettes et mettez-les, ainsi que tous vos documents, hors de portée ;
2. Lire attentivement les questions avant de répondre ;
3. Les questions sont des QCM (Questions à Choix Multiple). Cochez clairement la réponse ou les réponses que vous jugez justes pour chaque question posée ;
4. Vérifier que la polycopie de l'épreuve est d'un nombre de questions de 40 numérotées de 1 à 40 ;
5. Vous avez Trois heures pour répondre à toutes les questions ;
6. Pour toute clarification, adressez-vous exclusivement aux surveillants.

**Cochez- la ou les bonnes réponses**

1. Les directions régionales du Ministère de la santé et de la protection sociale au Maroc sont au nombre de :
 - A. 10
 - B. 12
 - C. 14
 - D. 16
2. Quel est le nombre actuel des professionnels de santé par 10000 habitants au Maroc :
 - A. 15.2
 - B. 16.8
 - C. 17.4
 - D. 18.1
3. Les directions centrales du Ministère de la santé et de la protection sociale sont actuellement au nombre de :
 - A. 8
 - B. 6
 - C. 10
 - D. Toutes les réponses sont fausses
4. A l'horizon 2035 le ministère de la santé et de la protection sociale va augmenter le nombre des diplômés des facultés de médecine et de la pharmacie d'un pourcentage de :
 - A. 35%
 - B. 40%
 - C. 36%
 - D. 45%
5. Parmi les propositions suivantes, laquelle n'est pas un pilier du projet de réforme du « système national de santé » ?
 - A. La valorisation des ressources humaines
 - B. La digitalisation du système de santé
 - C. La bonne gouvernance
 - D. La veille sanitaire et la riposte face aux épidémies
6. Le droit à la santé et à la protection sociale est consacré par la constitution marocaine dans l'article :
 - A. 20
 - B. 18
 - C. 31
 - D. 29
7. Le Statut Général de la Fonction Publique, qui régit le personnel de l'Etat, est promulgué, par :
 - A. Le Dahir n°1.57.008 du 4 chaabane 1378(24 février 1958)
 - B. Le Décret n°1.58.008 du 4 chaabane 1375(24 février 1958)
 - C. La loi cadre N°1.57.008 du 4 chaabane 1376(24 février 1958)
 - D. Toutes les réponses sont fausses



8. Le Statut Général de la Fonction Publique a fait l'objet de nombreuses modifications depuis sa création en 1958 jusqu'au 2022 et qui sont d'un nombre de :
- A. 12 textes de loi ;
 - B. 15 textes de loi ;
 - C. 17 textes de loi ;
 - D. 23 textes de loi ;
9. Quelle(s) est(sont) la(s) mission(s) de l'autorité gouvernementale chargée de la fonction publique :
- A. Respect de l'application des textes relatifs à la fonction publique;
 - B. Constitution d'une documentation et des statistiques;
 - C. Élaboration des textes relatifs à ce domaine (textes généraux, statuts particuliers, rémunérations...);
 - D. Contrôle (visa préalable) des actes réglementaires concernant la fonction publique
10. Un fonctionnaire a le droit de prétendre à un congé sans solde, et dans la limite d'un mois non divisible une seule fois tous ;
- A. les deux ans ;
 - B. les trois ans ;
 - C. une année ;
 - D. Toutes les réponses sont fausses ;
11. Des congés de maladie de longue durée n'excédant pas au total cinq (5) ans, sont accordés aux fonctionnaires atteints de certaines affections lesquelles :
- A. Lèpre ;
 - B. Démence ;
 - C. Tétraplégie ;
 - D. Tuberculose ;
12. Cochez les Institutions de participation dans l'organisation de la fonction publique :
- A. La commission de justice et de législation ;
 - B. Les Commissions administratives paritaires ;
 - C. Le cabinet du gouvernement ;
 - D. Le conseil supérieur de la fonction publique ;
13. Parmi les devoirs et obligations des fonctionnaires nous citons :
- A. La protection contre les menaces, attaques, outrages et injures;
 - B. La protection du dossier individuel du fonctionnaire: Aucune mention relative à l'état des opinions politiques, philosophiques ou religieuses ne doit y figurer;
 - C. L'obligation de respecter et faire respecter l'autorité de l'Etat;
 - D. L'interdiction d'exercer, à titre professionnel, une activité privée lucrative
14. La Sortie du Service telle qu'elle a été promulguée par le statut général de la fonction publique peut résulter :
- A. De la démission régulièrement acceptée
 - B. Du licenciement ;
 - C. De la Révocation ;
 - D. De l'admission à la retraite



15. La carte sanitaire :

- A. Est établie pour une période de 10 ans ;
- B. Est établie après avis de la commission nationale de l'offre de soins ;
- C. Doit être évaluée tous les 5 ans ;
- D. Toutes les réponses sont fausses ;

16. Les structures d'appui du réseau hospitalier :

- A. Le centre de diagnostic et de traitement des maladies respiratoires (CDTMR) ;
- B. Le centre de référence pour la santé reproductive ;
- C. Le centre national de radioprotection ;
- D. Le centre national et les centres régionaux de transfusions sanguines et d'hématologie ;

17. Le projet de généralisation de la couverture sociale est un chantier royal et un levier majeur de l'amélioration du secteur de santé qui passera par 3 phases sur 5 ans ; quel(s) est(sont) il(s)/objectif(s) de la 3ème phase :

- A. La généralisation de l'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) pour inclure 22 millions de bénéficiaires supplémentaires ;
- B. L'élargissement de la base des inscrits dans les systèmes de retraite et l'indemnité de perte d'emploi pour toutes les personnes occupant un emploi stable ;
- C. La généralisation des allocations familiales ;
- D. Toutes les réponses sont correctes ;

18. L'espérance de vie à la naissance au Maroc est de :

- A. 61.8ans ;
- B. 76.06ans ;
- C. 75.02ans ;
- D. 72.03ans ;

19. Dans le cadre de la mise en œuvre des axes de réforme du système national de la santé ; un projet de loi N°07.22 a été adopté visant :

- A. La création des groupements sanitaires territoriaux ;
- B. La création de la haute autorité de la santé ;
- C. La création de l'agence nationale des médicaments et des produits de santé ;
- D. Toutes les réponses sont fausses ;

20. La Carte Sanitaire met en place parmi ses 4 territoires sanitaires (art 10 ; Décret 2-14-562) lesquels :

- A. Les circonscriptions sanitaires ;
- B. Les préfectures et provinces sanitaires ;
- C. Les régions sanitaires ;
- D. Les professionnels de santé médicaux et paramédicaux du secteur public

21. L'offre de soins comporte (art 9 ; Loi-cadre 34-09):

- A. A. Les ressources humaines ;
- B. B. Les infrastructures sanitaires relevant du secteur public ou privé ;
- C. C. L'ensemble des installations de santé, fixes ou mobiles ;
- D. D. Les moyens mis en œuvre pour produire des prestations de soins et de services en réponse aux besoins de santé des individus, des familles et des collectivités ;



22. Cochez le(s) réseau(x) d'établissements de santé qui ne (fait) font pas partie de l'offre publique de soins en mode fixe (art 5 ; décret 2-14-562) :
- A. Le réseau des établissements de soins de santé primaires (RESSP) ;
 - B. Le réseau hospitalier (RH) ;
 - C. Le réseau intégré des soins d'urgence médicale (RISUM) ;
 - D. Le réseau de santé et de soins intégrés (RSSI) ;
23. Le(s)quel(s) de ses établissement(s) fait (font) partie du réseau des établissements de soins de santé primaires [ESSP] :
- A. Le centre de transfusion sanguine et d'hématologie ;
 - B. Le centre de Santé Urbain de premier ou de 2ème niveau ;
 - C. Le dispensaire rural (DR) ;
 - D. Le centre de Diagnostic et de Traitement des Maladies Respiratoires ;
24. La loi cadre relative à la protection sociale a été publiée au bulletin officiel en :
- A. 2019 ;
 - B. 2020 ;
 - ☒ C. 2021 ;
 - D. Toutes les réponses sont fausses ;
25. Dans le cadre de la réorganisation du ministère de la santé et de la protection sociale, une nouvelle direction centrale a été créée, laquelle ?
- A. La direction de l'approvisionnement en médicaments et en produits de santé ;
 - B. La direction de l'épidémiologie et lutte contre les maladies ;
 - C. La direction de la couverture sociale ;
 - D. La direction du partenariat public-privé ;
26. Le statut juridique des groupements sanitaires de territoire (GST) prévus par le projet de loi 08-22 le suivant :
- ☒ A. Etablissement public autonome (EPA) ;
 - B. Groupement d'intérêt public (GIP) ;
 - C. Service de l'état géré de manière autonome (SEGMA) ;
 - D. Toutes les réponses sont fausses ;
27. Le SROS de la région Marrakech-Safi s'inscrit dans une approche globale et intégrée de santé qui vise :
- A. Le renforcement de la déconcentration de la gestion des services de santé ;
 - B. La mise en place d'une organisation adéquate du système de santé (public, privé, CHI) ;
 - C. L'identification de l'offre et de la demande existantes en matière de santé ;
 - D. L'amélioration de l'accessibilité aux soins et à la prévention en milieu rural ;
28. Lequel des objectifs du développement durable concerne directement la santé :
- A. L'objectif 1 ;
 - B. L'objectif 3 ;
 - C. L'objectif 6 ;
 - D. L'objectif 7 ;

Wadifa Info

www.wadifa-info.com

Le sujet suivant à préparer

النموذج التالي للتحضير

**نموذج مباراة توظيف متصرف من الدرجة الثانية -
وزارة الإدماج الاقتصادي والمقاولة الصغرى
والتشغيل والكفاءات 2025**

Modèle de concours : Administrateur – 2e grade (échelle 11) –
Ministère de l'Inclusion Économique, de la Petite Entreprise, de
l'Emploi et des Compétences 2025

www.wadifa-info.com/fr/modele-concours/905

Chaîne WhatsApp

قناة واتساب

المباريات الجديدة والنتائج كل يوم

Nouveaux concours et résultats chaque jour

www.wadifa-info.com/wa

Le site

الموقع

كل المباريات المفتوحة والنماذج مع التصحيح، مجاناً

Tous les concours ouverts et les sujets corrigés, gratuits

www.wadifa-info.com